

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5484**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV22-5484** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 12 décembre 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV22-5484;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 23 janvier 2023, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
  - de créer la zone d'habitation H-1183-3 à même une partie de la zone d'habitation H-1183-1 de manière à y inclure 5 terrains formés des lots 6 375 002 à 6 375 006 situés en bordure et au nord-est de la rue du Grenache;
  - d'autoriser à l'intérieur de la nouvelle zone d'habitation H-1183-3 la classe d'usages H-4 (habitation multifamiliale (4 à 8 logements)) comportant un maximum de 6 logements et prévoir en conséquence les différentes normes afférentes à la construction des bâtiments et au lotissement ainsi que des conditions particulières relatives à la localisation des logements et aux cases de stationnement.
  - aux balcons et à l'empiètement partiel de cases de stationnement en cour avant.ux balcons et à l'empiètement partiel de cases de stationnement en cour avant.

La zone d'habitation H-1183-1 inclut approximativement des terrains situés au nord et au nord-est de la rue du Grenache à l'arrière des terrains donnant vers la rue de la Syrah.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV22-5484 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'augmenter de 4 à 6 le nombre maximal de logements pour 5 terrains formés des lots 6 375 002 à 6 375 006 situés en bordure et au nord-est de la rue du Grenache.**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5484**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

**Page 2 de 2**

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 16 décembre 2022.**

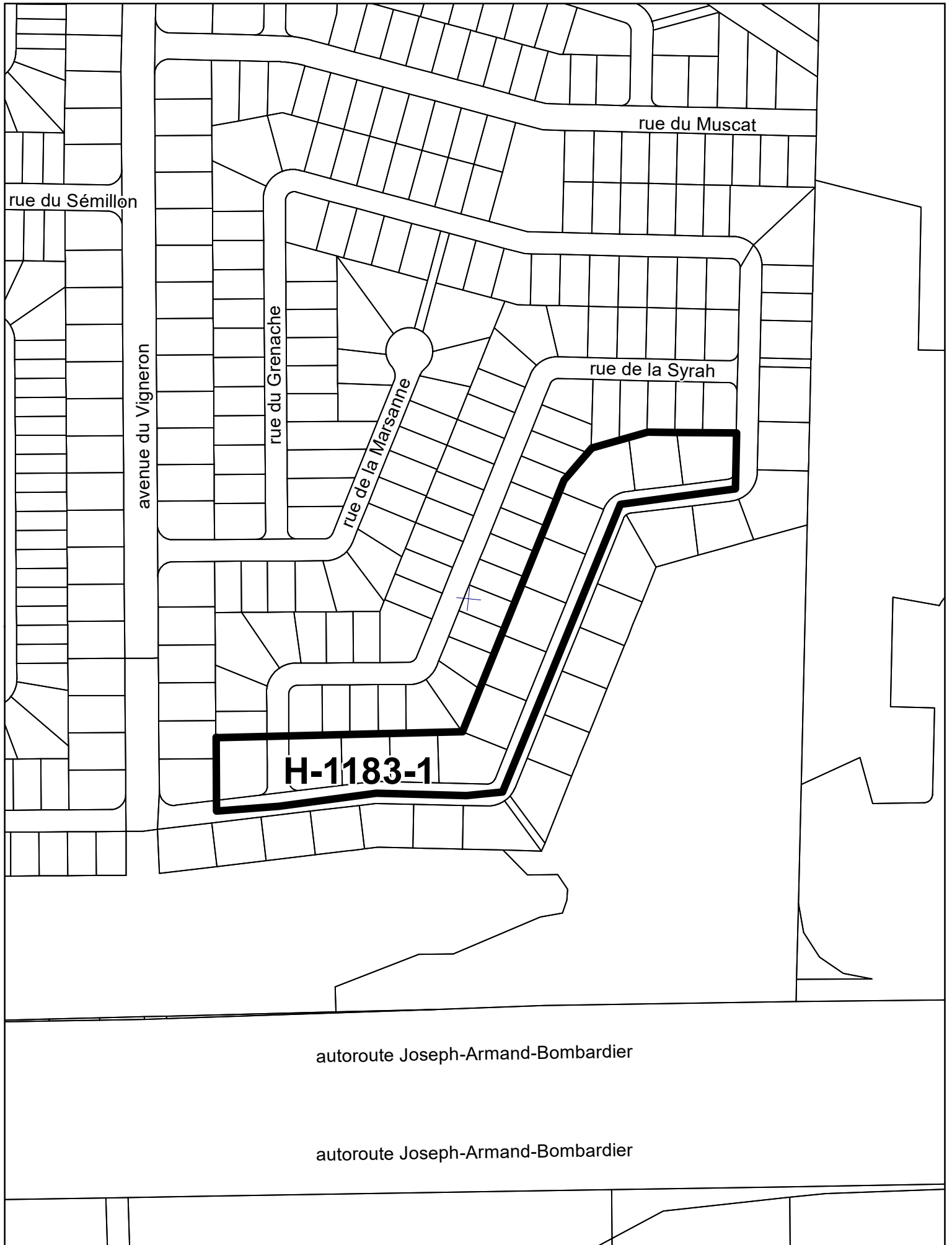
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. **RV22-5484**

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



ZONE VISÉE



ZONE EXCLUE